

## ÉDITO

### ► En route pour la réforme

Jusqu'à l'automne, vous entendrez parler « retraites ».

Comment faire face aux défis conjugués du vieillissement de la population et du papy-boom ? Depuis 1990, nous avons compté 12 rapports, 3 réformes et de nombreuses mesures. Les recettes énumérées en dernière page suffiront-elles à combler le déficit annoncé et à restaurer la confiance en notre système de retraite ?

La confiance résulte de la compréhension. Expliquer les hypothèses, comparer les solutions retenues, rendre possible la comparaison entre les différents régimes et statuts : la pédagogie rassure.

Nous le constatons souvent quand nous vous rencontrons.

Vous trouverez, dans ce numéro, un dossier « retraite et expatriation » et surtout une alerte : les tarifs de rachat des périodes travaillées à l'étranger vont augmenter d'ici 2011.

**Bruno Renardier**  
Directeur  
d'Assistance Retraite



## Chiffres-clés

### Carrière étrangère et retraite

La carrière effectuée dans un pays sans convention de sécurité sociale avec la France n'est pas prise en compte pour le calcul des retraites françaises : **30% des expatriés sont concernés.**

#### Français inscrits sur les registres consulaires en 2008

Répartition par pays	En milliers	En %
- pays n'ayant signé aucune convention	422	30
- pays ayant part aux accords communautaires	551	39
- pays ayant signé une convention bilatérale	453	32
Total :	1 426	100

Source : Ministère des affaires étrangères

## Notre conseil

### ■ Modification du tarif du rachat de trimestres pour périodes à l'étranger

Si vous avez cotisé dans un pays ayant signé une convention de sécurité sociale avec la France, votre carrière à l'étranger sera prise en compte pour votre retraite française.

Vous avez sillonné plusieurs pays sous convention ? Une seule convention, la plus avantageuse pour vous, sera appliquée et votre retraite française risque d'être minorée.

La solution : racheter les cotisations concernant les périodes d'activité à l'étranger.

Attention ! Un changement dans les modalités du rachat, applicable au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011, en alignera le coût sur celui du rachat de trimestres pour années d'étude. Le tarif en sera donc multiplié par 5 à 7.

Si vous avez des questions

+33 1 41 37 98 20  
www.novelvy.fr

**Notre conseil :** vous avez travaillé à l'étranger, évaluez rapidement l'intérêt du rachat de trimestres et bénéficiez des tarifs encore en vigueur.

## Vous avez dit expatrié ?

➤ Attention au terme d'expatrié qui désigne dans le langage courant tout Français travaillant à l'étranger, alors que la **sécurité sociale distingue l'expatrié du détaché**.

➤ Votre employeur vous a envoyé à l'étranger pour une durée limitée et vous a maintenu dans vos droits au régime français de protection sociale (maladie, vieillesse...) : vous avez été **détaché**.

La durée du détachement varie selon les conventions entre la France et le pays d'accueil : de 1 à 3 ans, renouvelable une fois.

➤ Au-delà de cette durée autorisée, ou dès le départ si c'est le choix de votre employeur, vous êtes **expatrié** aux yeux de la sécurité sociale.

Vous relevez alors du régime de sécurité sociale du pays d'accueil et vous devez cotiser à ce régime. Vous conservez la possibilité de cotiser à l'assurance volontaire auprès de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) et des régimes complémentaires (CRE, IRCAFEX).

# Dossier

## retraite et expatriation

⚠ **Attention : modification du tarif du rachat de trimestres pour périodes à l'étranger au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011 !**

### ■ L'impact « retraite » de votre carrière étrangère.

*Français ou étranger, vous avez droit à une retraite française si vous avez cotisé à un système de retraite français dans le cadre de votre activité.*

#### Vous avez cotisé à des organismes français

Vos périodes de travail à l'étranger en tant que détaché ou adhérent à l'assurance volontaire sont prises en compte sur vos relevés de carrière et de points.

#### Vous avez cotisé dans un autre pays

Expatrié, vous avez cotisé au régime de retraite du pays d'accueil qui vous versera une retraite.

- Ce pays a signé une convention bilatérale avec la France ou a part aux accords communautaires : la sécurité sociale française prendra en compte ces trimestres travaillés à l'étranger.

- Ce pays n'a pas signé de convention ou vous avez travaillé dans plusieurs pays appliquant des conventions différentes : tous les trimestres ne seront pas comptés. La possibilité de les racheter au titre de périodes travaillées à l'étranger demeure.

▼  
**Le Bilan Retraite Novelvy vous permet de comprendre et d'estimer vos droits afin de définir la meilleure stratégie.**

### ■ Au moment de prendre votre retraite

Lorsque vous demandez votre retraite, les caisses de retraite tiennent compte de votre éventuel statut de non-résident et de votre carrière à l'étranger.

Des procédures de « liquidation coordonnée » ont été mises en place avec les pays signataires d'une convention. Mais même dans ce cas, les démarches demeurent longues.

### EXEMPLE

**Hypothèse : Jean, 60 ans, veut racheter 8 trimestres correspondant à sa période d'expatriation au Brésil de 1984 à 1985.**

**Suite à une modification du code de la sécurité sociale, le prix du rachat de trimestres pour carrière à l'étranger sera multiplié par 5 à 7.**

	Rachat de 8 trimestres		
	dispositif actuel	dispositif futur	
		Option II	Option I
Coût du rachat	8 947 €	50 656 €	34 184 €
Gain retraite de base	2 583 €	2 530 €	1 807 €
Gain retraites complémentaires	3 151 €	3 151 €	3 151 €
Gain total	5 734 €	5 681 €	4 958 €
Rentabilité	1½ an	8 ans	6 ans

Le dispositif actuel, moins coûteux, est d'autant plus avantageux qu'il joue sur tous les paramètres de la retraite (salaire annuel moyen, taux et durée).

Dans le dispositif futur, qui sera mis en place au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le coût sera fonction de l'option choisie (option I pour le taux seul ou option II pour le taux et la durée) et sera beaucoup plus élevé.

**Appelez-nous, nous évaluerons avec vous l'intérêt d'un rachat de cotisations.**

### ■ N'attendez pas le dernier moment !

**Résident français :** adressez-vous à la caisse de retraite de votre lieu de résidence.

**Non-résident installé dans un pays signataire d'un accord :** effectuez votre demande auprès de la caisse de retraite de ce pays ou, à défaut, adressez-vous à la dernière caisse de retraite à laquelle vous avez cotisé.

## Vos questions

➤ J'ai travaillé en expatriation au Brésil en 2001 et 2002. Je n'ai pas cotisé à un organisme de retraite. Est-il possible de « racheter » les 8 trimestres correspondants à cette période ? Je suis né en 1963.

Philippe P.

➤ Ma carrière m'a amené à travailler dans plusieurs pays européens, puis aux USA où je réside. J'ai 59 ans et je m'inquiète de ma retraite française. Après un bilan par la sécurité sociale, je crains que l'ensemble de ma carrière ne soit pas pris en compte pour calculer mes durées de cotisation !

Thierry G.

➤ J'ai quitté la France il y a dix ans et je réside en Angleterre et ne prévois pas de revenir pour l'instant. Je pense racheter des trimestres de retraite. D'autre part, je souhaiterais savoir si il y a un partenariat avec la France... Et plus largement au sein de l'Union européenne.

Chantal J.



*Assistance Retraite peut vous aider à préparer votre retraite et effectuer pour vous l'ensemble des démarches.*


☎ +33 1 41 37 98 20  
www.novelvy.fr

## Emploi des seniors

- La loi de financement de la sécurité sociale pour 2010 **confirme les mesures prises en 2009 pour l'emploi des seniors** : augmentation du taux de surcote, cumul emploi retraite libéralisé et réforme du régime de mise à la retraite d'office.

Le ministère du travail a repoussé au 1<sup>er</sup> avril l'entrée en vigueur de la **pénalité 1% seniors** pour les entreprises de 50 à 300 salariés. Ce dispositif prévoit une pénalité de 1% de la masse salariale pour les entreprises employant plus de 50 salariés qui n'ont pas conclu d'accord sur l'emploi des seniors.

Le dispositif de **retraite progressive est prorogé** jusqu'au 31 décembre 2010 : il permet à un salarié ayant au moins 60 ans et 150 trimestres validés de poursuivre son activité à temps partiel tout en bénéficiant d'une fraction de sa retraite.



Conseil en stratégie de retraite

**Votre retraite est notre métier**

### ► Nos services

- Bilan prévisionnel de retraite
- Conseils personnalisés
- Démarches d'obtention de retraite\*

**Indépendants de tout organisme financier, nous réalisons nos études en toute objectivité.**

\* Nos honoraires sont déductibles de votre revenu imposable.



**Une approche sur mesure de la retraite pour tous ceux qui ont acquis des droits à la retraite dans les régimes français. Nos méthodes de travail sont adaptées à la relation à distance avec les expatriés.**

### Pour nous contacter

☎ +33 1 41 37 98 20  
[www.novelvy.fr](http://www.novelvy.fr)

## Retraites : feuille de route



Photo Sénat

### ► Le calendrier :

- au printemps, début de la concertation,
- à l'automne, projet de loi.

### ► A l'ordre du jour :

- âge légal de la retraite,
- durée requise de cotisation,
- taux de cotisations,
- prise en compte de la pénibilité.

### ► Autres rendez-vous attendus :

- convergence des systèmes de retraite publics et privés,
- retraites complémentaires.

Sous peine d'être qualifiée de « réformatte », la réforme découlant de la concertation de l'automne ne devrait pas se borner à faire varier certains paramètres sans s'attaquer à des problèmes de fond comme la multiplicité des régimes et la complexité des règles.



Imprimé par Graphy Prim' Nantes pour Assistance Retraite

Responsable éditoriale :  
Pascale Gauthier

Création graphique :  
Mathieu Jouhet